

MA CARRIÈRE

Maladies chroniques

Les bonnes pratiques

Une personne sur cinq est touchée, en France, par une maladie chronique évolutive, comme la sclérose en plaques, le diabète, le cancer ou la maladie de Parkinson. Pour faciliter le maintien ou le retour à l'emploi, le Réseau européen pour la promotion de la santé au travail a mis au point un guide de bonnes pratiques à partir de données collectées dans douze pays.

Site internet: www.anact.fr > actualité > l'essentiel

Risques professionnels

Enquête sur les expositions

Publiée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, la synthèse de l'enquête « Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels » (Sumer 2010) donne des résultats concernant les trois fonctions publiques. Les agents biologiques et les agressions du public figurent parmi les risques.

Site internet: www.fonction-publique.gouv.fr > publications

À LIRE

«Un siècle de travail des femmes en France - 1901-2011»



Dans leur ouvrage, la statisticienne Monique Meron et la sociologue Margaret Maruani démontrent, en s'appuyant sur des analyses chiffrées, que l'apport des femmes à la population active a toujours été important: jamais moins d'un tiers, près de la moitié aujourd'hui.

Editions La Découverte, octobre 2012.

Télétravail

Trouver un équilibre et respecter des règles

Le télétravail, c'est moins de temps de trajet, de stress, de fatigue et plus de temps de vie personnelle, de concentration et d'efficacité. A condition toutefois de l'envisager comme un mode de travail à part entière, permettant aux agents de transférer leur activité à domicile de manière régulière, généralement un à deux jours par semaine. Fréquence à laquelle les télétravailleurs seraient les plus productifs, selon le Centre d'analyse stratégique (*). «Le télétravail repose sur un principe de régularité, explique Nicole Turbé-Suetens, expert international en organisation du travail. Il ne constitue pas, en soi, une réponse à des besoins ponctuels liés à un surcroît de travail ou à un problème de garde d'enfants.» Ceci étant posé, le télétravailleur doit, d'abord et avant tout, pouvoir aménager un véritable espace de travail à domicile.

Une nécessaire organisation

L'agent doit veiller à anticiper ses journées hors de sa collectivité. «On ne télétravaille pas à l'improviste, détaille Valia Sauvant, chef de projet «télétravail» au conseil général du Puy-de-Dôme. Il faut s'y préparer, en amont, en identifiant des dossiers ou tâches à traiter, en mettant de côté les documents nécessaires, en transférant éventuellement sa ligne téléphonique, en vérifiant sa connexion internet.» L'agent devra ensuite veiller à bien séparer son travail et sa vie de famille en s'aménageant des horaires exclusive-

ment réservés à son activité professionnelle. Une discipline qui préservera sa santé. «Quand vous êtes concentré et que personne ne vous dérange, vous ne voyez pas le temps passer. Il est important aussi de faire des pauses, de décrocher de son ordinateur pour ne pas s'abrutir», explique Nicole Turbé-Suetens.

Par ailleurs, l'établissement d'horaires permettra au manager d'entrer en contact avec l'agent comme s'il était présent à son bureau, au moins sur une plage fixe déterminée entre eux. Au-delà des horaires, c'est aussi le temps de travail qui doit être maîtrisé.

14,2%

des salariés (des secteurs privé et public) télétravaillent, en France.

Source: LBMG Worklabs, 2012.

«Le sentiment d'être privilégié pousse les télétravailleurs à en faire plus», note Nicole Turbé-Suetens. «Ils se mettent à travailler trop, emportés dans leur élan ou parce qu'ils veulent prouver qu'ils font du bon travail», constate également Valia Sauvant. Avec le risque, là aussi, d'empiéter sur la vie de famille. Les modalités pratiques telles que la fréquence de télétravail, le contenu des missions, la nature des tâches à réaliser et l'organisation des journées devront, dans tous les cas, être cadrées et faire l'objet d'un contrat entre l'agent et son supérieur hiérarchique.

Maud Parnaudeau

(*) Rapport «Le développement du télétravail dans la société numérique de demain», novembre 2009.

LE BILLET

Mirage pour tous

Le chef a toujours raison! Et si ce précepte, qui fit les beaux jours des leaders du temps jadis, était aujourd'hui la règle qui leur portait le plus préjudice? En effet, qui désormais oserait se targuer de représenter l'omniscience incarnée? Les managers - les premiers - doutent, en proie à une crise de foi qui ébranle les piliers du management, rappelant que, même l'infaillibilité pontificale édictée en 1870, ne fut utilisée qu'une seule fois depuis 143 ans... Pourtant, nombreuses sont encore les équipes à vouloir voir en leur manager un être assuré, aussi étranger à l'incertitude qu'inaccessible à l'erreur. Il n'est pas concevable que le grand chef hésite d'autant qu'il décide, et s'il sollicite l'avis de ses collaborateurs, c'est qu'il les teste ou, pire encore, leur réserve un mauvais coup! Face à une telle (im)posture, le responsable n'a donc d'autre solution que de jouer vaillamment le rôle attendu, à défaut de quoi sa crédibilité pourrait se trouver dangereusement entamée. Ainsi, en 2013, le chef sait qu'il n'a pas toujours raison (*), il sait même que, bien souvent, il ne sait pas, mais il ignore toujours comment le dire et entretient le malentendu pour ne pas être mal vu!

Laurence Denès

(*) D'après les remarques du colonel Michel Marlot, directeur du Sdis de Saône-et-Loire.